



Demandes Clés pour la COP26

WOMEN & GENDER CONSTITUENCY

LE COLLECTIF DES FEMMES
ET DU GENRE

(WGC, pour son acronyme en anglais)

En tant que féministes, militantes de l'égalité des genres et des droits des femmes à travers le monde, notre démarche est avant tout motivée par les revendications des activistes et travailleur·euse·s en première ligne, des peuples autochtones et des communautés locales. La Women and Gender Constituency expose dans ce document ses demandes clés pour la COP26.

Nous exprimons ces convictions dans un monde de plus en plus touché par les impacts climatiques et les catastrophes naturelles, où une pandémie mondiale a contribué à accentuer des injustices déjà flagrantes entre et à l'intérieur des pays, à exacerber les inégalités et à plonger des millions de personnes dans une pauvreté et une instabilité accrues, en particulier dans les pays du Sud.

Alors que la science est claire sur les effets dévastateurs engendrés par notre incapacité à limiter le réchauffement climatique en dessous de 1,5°C, les objectifs actuels de réduction des émissions de chaque pays sont terriblement insuffisants. Ils ne permettent pas de répondre aux promesses de l'accord de Paris, et nous sommes bien loin des 100 milliards de dollars de financement climatique annuels promis à Copenhague. Au même moment, entre 2020 et 2021, un nombre record de défenseur·euse·s des droits humains environnementaux, œuvrant à la protection de l'environnement et des droits des personnes marginalisées, ont été assassinés. Ils/Elles ont perdu la vie en essayant de préserver notre planète, les êtres humains et les autres espèces.



Photo par Christine Irvine

Nous appelons donc la COP 26 à :

- 1** Respecter l'engagement pris en faveur des droits humains dans le cadre de l'accord de Paris et préserver l'objectif de 1,5°
- 2** Respecter les engagements financiers et donner la priorité aux pertes et dommages
- 3** Garantir les droits humains et l'intégrité des écosystèmes dans l'Article 6
- 4** Faire progresser le Plan d'Action Genre (GAP)
- 5** Rejeter les fausses solutions et investir dans une action climatique intégrant la justice de genre
- 6** Mettre en oeuvre des transitions justes et intégrant l'égalité de genre vers une économie régénératrice
- 7** Investir dans une éducation résiliente, qui transforme les relations de genre et respecte l'environnement
- 8** Promouvoir la santé, y compris la santé et les droits sexuels et reproductifs
- 9** Garantir le droit à l'eau et à l'assainissement dans tout type d'action pour le climat
- 10** Protéger l'océan, la cryosphère, les écosystèmes côtiers et les communautés locales
- 11** Garantir les droits fonciers collectifs des femmes

1

Respecter l'engagement pris en faveur des droits humains dans le cadre de l'Accord de Paris et maintenir l'objectif de 1,5°C

Nous rappelons aux Parties l'une des promesses fondamentales de Paris, essentielle pour préserver l'objectif 1,5°C. « Les Parties devraient respecter, promouvoir et prendre en considération leurs obligations respectives en matière de droits de l'Homme, de droit à la santé, de droits des peuples autochtones, des communautés locales, des migrants, des enfants, des personnes handicapées et des personnes en situation vulnérable et le droit au développement, ainsi que l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et l'équité entre les générations. »

Sans une reconnaissance complète des droits humains, comme le droit à une participation effective à l'élaboration des politiques climatiques dans tous les domaines, et aussi bien au niveau national qu'infranational, les Parties ne seront pas en mesure d'élaborer ni de mettre en œuvre des Contributions déterminées au niveau national (CDN) ambitieuses.

- ➔ Cet engagement doit être réaffirmé dans toutes les décisions prises à la COP26. Nous attendons notamment des garanties solides en matière de droits humains dans l'Article 6, mais des décisions-clé en ce qui concerne la Plateforme des communautés locales et des populations autochtones et le Plan d'action genre (GAP).
- ➔ Les Parties, et plus particulièrement les pays développés, doivent, avant la COP26, soumettre des CDN nouvelles ou actualisées avec des objectifs pour 2030, ou revoir leur CDN inadéquate, pour soumettre de nouveaux plans avec un niveau d'ambition accru. Pour la mise à jour et la mise en œuvre de leurs CDN, les États doivent s'assurer que des expert·e·s genre, des groupes de femmes et de genre, et les instances nationales de promotion de l'égalité soient inclus et engagés dans ce processus. L'égalité des genres doit être considérée comme un élément transversal du processus de planification des CDN, par exemple à travers la collecte de données ventilées par sexe et par genre dans certains secteurs spécifiques, afin d'informer sur les actions prioritaires des CDN. Les tableaux de rapports communs du Cadre de transparence renforcé doivent apporter des orientations pour rendre compte de l'adaptation sensible au genre, des informations sur le financement, les technologies et le renforcement de capacités (FTC) proposés et mobilisés, mais aussi nécessaires et reçus.
- ➔ Les décisions prises lors de la COP doivent refléter et combler le déficit de réduction d'émissions nécessaire pour maintenir le réchauffement en dessous de 1,5°C et définir une voie claire et plus ambitieuse centrée sur le respect des droits humains et la sauvegarde de l'intégrité de nos écosystèmes.
- ➔ Le respect des droits des peuples autochtones, tel que consacré par la déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, et plus particulièrement leur droit à l'autodétermination, comme le respect et la mise en œuvre du principe de consentement préalable, libre et éclairé (FPIC), sont essentiels à la réalisation de l'Accord de Paris, car ils préservent **plus de 30 % des terres de la planète**, protègent 80 % de la biodiversité mondiale et déclarent de nouvelles formes de zones protégées.¹²

- ➔ De plus, les gouvernements devraient aligner les CDN sur les réponses à la crise de COVID, et veiller à ce que les mesures de politique économique pour une réponse post-COVID soient justes, respectueuses du climat et donnent la priorité au soutien du bien-être de tous les individus, et en particulier des personnes les plus marginalisées et les plus exposées, plutôt qu'au sauvetage des entreprises grâce à la protection et à l'expansion des systèmes d'assistance sociale.

Enfin, les gouvernements doivent définir un objectif mondial en matière d'adaptation et préparer des indicateurs et des paramètres d'évaluation, de suivi et d'analyse qui n'alourdissent pas la charge des pays en développement.

2 Respecter les engagements financiers et donner la priorité aux pertes et dommages

Les Parties doivent augmenter la quantité et la qualité des financements climat globaux afin d'atteindre, au minimum, l'objectif de 100 milliards de dollars par an, en veillant à ce qu'ils intègrent pleinement la dimension genre. Il est aussi primordial qu'une part beaucoup plus importante des financements pour l'adaptation soit allouée sous forme de subventions et que des fonds additionnels aux 100 milliards soient débloqués pour répondre aux pertes et dommages. C'est un enjeu de justice climatique, de justice sociale et de justice de genre. Au regard de la crise de la dette que traversent de nombreux pays en développement aussi les plus touchés par le changement climatique, cela comprend :

- ➔ Honorer l'engagement des pays développés à fournir 100 milliards de dollars par an à partir de 2020 aux pays en développement. Cela implique le déboursement effectif de 100 milliards de dollars en 2020 et 100 autres milliards de dollars pour 202 mais aussi l'adoption à la COP26 d'un plan de mise en oeuvre pour mobiliser 500 milliards de dollars sur cinq ans (2020 à 2024).
- ➔ Débloquer des financements pour les pertes et dommages fondés sur les besoins ; qui soient nouveaux et additionnels par rapport aux engagements financiers existants et pas encore complètement tenus (y compris l'objectif de 100 milliards de dollars par an et la répartition équilibrée entre financements pour atténuation et adaptation), et assurer la pleine opérationnalisation du réseau de Santiago pour les pertes et dommages.
- ➔ Développer des lignes directrices pour guider le fonctionnement des mécanismes de financement de la COP et de l'Accord de Paris afin de renforcer l'accès direct des communautés locales, organisations et mouvements féministes et de jeunes qui apportent une réponse adéquate aux besoins de leurs communautés, aux financements et pas seulement aux gouvernements et aux agences des Nations unies ;
- ➔ Une déclaration ministérielle de la COP26 en faveur de l'établissement d'un mécanisme de restructuration de la dette souveraine sous les auspices des Nations unies, qui puisse aider les États à restructurer ou annuler leurs dettes de manière équitable avec tous les créanciers, reconnue comme un pilier essentiel de la justice climatique.

En outre, la WGC soutient les appels à la création d'un point permanent de l'ordre du jour sur les pertes et dommages dans le cadre de la COP et appelle à la publication d'un rapport sur le déficit des pertes et dommages similaire au rapport sur le manque de financements pour l'adaptation ou d'ambition pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, ainsi qu'à une décision de la COP26 pour lancer le processus de mise en place d'une facilité de financement pour les pertes et dommages.

3 **Garantir les droits humains et l'intégrité des écosystèmes dans l'Article 6**

Les précédents mécanismes de marché développés dans le cadre de la CCNUCC n'ont pas réussi à réduire les émissions de GES et ont souvent été à l'origine de violations des droits humains, des droits des peuples autochtones et des droits des femmes et des filles, d'accaparement des terres et des eaux, de perte de biodiversité, mais aussi de crises environnementales. Les Parties doivent prévoir un cadre solide qui interdit les défauts inhérents aux instruments de marché observés dans le passé, via l'inclusion de garanties solides fondées sur les droits - économiques, environnementaux, sociaux et de genre, qui seront appliquées à toutes les activités de l'Article 6.

En outre, la WGC demande :

- ➔ La garantie de processus appropriés de consultation et d'engagement des différents intervenant·e·s, avant et tout au long de l'action, avec les détenteur·rice·s de droits et les intervenant·e·s concerné·e·s, et plus particulièrement les communautés locales et les peuples autochtones, ainsi que les groupes marginalisés et sous-représentés ;
- ➔ Un mécanisme indépendant de plainte indépendant doit être mis en place pour le Mécanisme de Développement Durable (MDD) ;
- ➔ La mise en place d'un organe de surveillance régissant les mécanismes marchands et non marchands établis en vertu de l'Article 6, en fournissant des lignes directrices claires et des règles de contrôle dans le programme de travail, notamment en veillant à ce que les membres aient une expertise socio-économique pertinente ;
- ➔ Les réductions d'émissions réalisées à partir de 2020 dans le cadre du Mécanisme de Développement Propre (MDP) du protocole de Kyoto ne doivent pas être comptabilisées pour atteindre les objectifs d'atténuation de l'accord de Paris ;
- ➔ La transition des activités du MDP vers l'Article 6.4 du Mécanisme de Développement Durable (MDD) ne doit pas être automatique. Ces activités doivent prouver leur intégrité environnementale, leur compatibilité avec les obligations en matière de droits humains, des garanties solides en matière environnementale, sociale et de genre. Elles doivent s'attaquer aux problèmes de fuites de carbone pour éviter de reproduire les erreurs du MDP ;

- ➔ Le développement durable doit être le principe directeur du MDD, en vertu de l'Article 6.4, et non pas les seules réductions quantifiées des émissions, qui peuvent conduire à des fausses solutions, comme les grands barrages hydroélectriques ou les mesures d'efficacité énergétique dans les industries à forte consommation d'énergie ;
- ➔ Les approches hors marché (Article 6.8) sont encore négligées par rapport aux Articles 6.2 et 6.4. Les Parties doivent accélérer leurs efforts afin de développer pleinement le concept de cet Article, son champ d'application et ses activités, comme le programme de travail et le cadre, qui doivent mentionner explicitement le consentement préalable, libre et éclairé, les droits des peuples autochtones, l'égalité des genres et l'intégrité environnementale. En outre, le programme de travail doit intégrer des approches fondées sur les écosystèmes.

4 Faire progresser le Plan d'Action Genre (GAP)

L'un des principaux progrès réalisés lors de la COP25 a été l'adoption du nouveau Plan d'Action Genre (GAP) sur cinq ans. Il est essentiel que le plan d'action global actualisé tienne compte des droits humains, des droits des peuples autochtones et des communautés locales, et qu'il assure une transition équitable par le biais d'une série de nouvelles activités visant à renforcer les capacités et à améliorer la mise en œuvre d'une action climatique intégrant le genre à tous les niveaux. Cela inclut notamment la promotion de solutions technologiques sensibles au genre et la préservation des connaissances et des pratiques locales, autochtones et traditionnelles dans différents secteurs.

Cependant, depuis deux ans, nous avons perdu toute opportunité d'organiser des négociations en personne afin de renforcer les ambitions. En outre, la question du genre n'a pas été inscrite à l'ordre du jour des négociations virtuelles qui se sont tenues en juin 2021. La COP26 doit prendre des engagements forts afin de faire progresser le GAP et de renouer avec le niveau d'ambition que nous nous étions fixé à Madrid. Nous devons donc :

- ➔ Finaliser la définition des rôles des Points Focaux Nationaux Genre et Changement Climatique (PFNGCC) et demander la préparation d'une note d'orientation dont les recommandations et exemples détaillent les mécanismes divers de soutien et de renforcement de capacités ; qui
- ➔ Définir une structure et des orientations de révision du GAP en 2022, comme a) un appel à soumissions sur les progrès et défis de sa mise en œuvre ; b) un rapport de synthèse des soumissions et c) un atelier lors de la COP27 afin d'évaluer les progrès et les travaux supplémentaires à entreprendre ;



Photo par Lindsay Hughes, Survival Media Agency

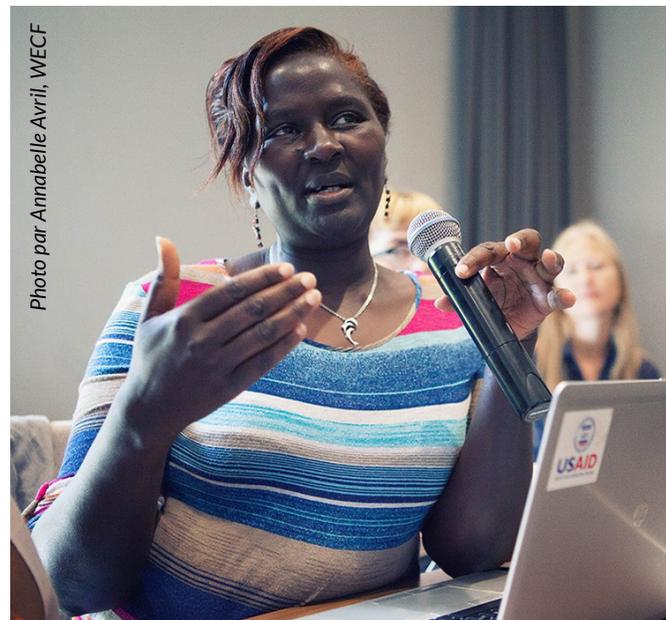
- ➔ Collecter les recommandations des Parties pour faire avancer les orientations clés décrites dans les récents rapports du Secrétariat de la CCNUCC : [Progrès réalisés en faveur de l'intégration d'une perspective de genre dans les processus des organes constitués](#) et le rapport [Composition par sexe](#) ;
- ➔ Une analyse des progrès réalisés en matière d'inclusion de la dimension genre dans les CDN actualisées et une série de recommandations sur le renforcement de nos ambitions ;
- ➔ Une reconnaissance de l'engagement du Secrétariat de la CCNUCC avec le Forum Génération Égalité.

En outre, les travaux menés dans le cadre du Plan d'Action Genre doivent être liés à tous les autres domaines de décision de la COP26, notamment les moyens de mise en œuvre intégrant le genre. Nous soutenons l'introduction de nouveaux instruments de mise en œuvre, par exemple pour soutenir l'accès direct à la finance climatique et un mécanisme de suivi obligatoire permettant d'évaluer les progrès effectués en matière de finance climat sensible au genre dans le cadre du Plan d'Action Genre.

5 Rejeter les fausses solutions et investir dans une action climatique juste et intégrant la justice de genre

Un grand nombre des « solutions » proposées dans le cadre de la préparation de la COP26 s'articulent autour de technologies non testées et risquées, de systèmes de compensation des émissions de carbone et d'initiatives et d'engagements « verts » de la part des entreprises³. Tous ces éléments visent à donner l'apparence d'une action en faveur de l'atténuation du changement climatique, tout en faisant perdurer des modèles de production et de consommation profondément non durables qui ne parviennent pas à engager une véritable transition juste et inclusive vers des modèles de société durables, plus sûrs, plus propres et régénérateurs. Nous devrions investir dans des solutions climatiques équitables, respectueuses de tous les genres, gérées et dirigées par les communautés. Les approches tenant compte de la dimension genre, écosystémiques, communautaires et holistiques de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique, ainsi que de résilience, sont essentielles pour garantir les moyens de subsistance des femmes, des filles et des minorités de genre, mais aussi pour la planète, et devraient être au cœur de toute action climatique.

Nous devons notamment investir dans des pratiques agricoles et des systèmes alimentaires équitables pour les femmes. Nous savons que les émissions de GES provenant de l'agriculture sont importantes : de 20 à 30% du total des émissions de GES au niveau global.



Nous savons également qu'il y a eu une féminisation de l'agriculture au cours des dernières décennies, les femmes fournissant la majorité de la main-d'œuvre agricole, surtout dans les petites exploitations. Parallèlement à un phénomène d'insécurité alimentaire croissante (due, entre autres, à la crise climatique), on observe un phénomène de gaspillage massif (dans certains pays, les déchets post-récolte représentent jusqu'à 50 % de la production). Dans le même temps, les subventions gouvernementales en Europe et aux États-Unis conduisent à une distorsion de l'économie agricole: des petit·e·s exploitant·e·s hautement qualifié·e·s, bien informé·e·s et productif·ve·s, qui sont écrasé·e·s par des conglomérats agricoles massifs qui détériorent les sols et polluent les cours d'eau. Les systèmes alimentaires sont fondamentaux pour la santé humaine et planétaire, ils doivent donc être placés au cœur de notre action en faveur du climat.

En outre, la WGC encourage l'abandon des systèmes alimentaires industriels et de l'agrobusiness, comme l'élevage industriel, au profit de systèmes alimentaires localisés et traditionnels, fondés sur les récoltes et l'agroécologie. Les cultures traditionnelles, le partage des semences et les variétés patrimoniales contribuent à la résilience au changement climatique et à la souveraineté alimentaire des petits exploitant·e·s et des femmes. En même temps, ces pratiques permettraient d'obtenir de multiples avantages, une diversité agricole accrue favorisant la diversité écologique avec des variétés indigènes et une meilleure résilience des communautés. Nous demandons également l'accès des femmes aux ressources productives et à des droits fonciers sûrs, y compris au sein des communautés, ce qui est essentiel pour leur subsistance, leur sécurité alimentaire et leur survie dans ce contexte de changement climatique.

La WGC réitère les éléments suivants :

➔ **La neutralité carbone n'est pas réellement neutre⁴**

- La COP26 s'articule entièrement autour du concept de neutralité carbone, souvent atteint par compensation. Soyons clair.e.s: ces objectifs ne nous mettront pas sur la bonne voie pour concrétiser les engagements de Paris, ni de l'Agenda 2030. Nos principales critiques sont les suivantes :
 - » **Le stockage permanent, voire à très long terme, du carbone est extrêmement difficile à réaliser.** Par exemple, les fermes d'arbres et les plantations d'arbres en monoculture, une stratégie souvent utilisée pour compenser les émissions de carbone, finissent par libérer dans l'atmosphère, par décomposition ou par combustion, la majeure partie du carbone stocké.
 - » **De nombreux chercheur·e·s mettent en garde contre le fait que les programmes de compensation des émissions de carbone surestiment les réductions de carbone réellement obtenues.** Par exemple, dans le cas de forêts protégées de l'exploitation du bois, une grande partie de cette protection peut être contrecarrée par une augmentation de l'exploitation ailleurs.
 - » **Les promesses de neutralité carbone des émissions augmentent le néocolonialisme vert du carbone.** Les engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre sont mis en œuvre principalement dans les pays du Sud, ce qui conduit souvent à l'accaparement des terres et des ressources et à de graves violations

des droits humains, notamment le déplacement de personnes, en particulier des populations autochtones, hors de leurs terres natales.⁵

- » **Le concept de neutralité est devenu synonyme d'une approche de "business as usual".** Les entreprises privées (par exemple, plantations, les biens de consommation courante et importante) continuent de mener des activités qui ne vont pas dans le sens de l'Accord de Paris ou des objectifs des ODD.
 - » **La plupart des engagements de neutralité carbone sont centrés sur un horizon 2050, qui est bien trop éloigné pour que des plans crédibles puissent garantir que la température mondiale reste inférieure à 1,5°C.** En outre, la plupart des stratégies de réduction des émissions de gaz à effet de serre manquent d'une feuille de route, d'objectifs et d'actions clairs sur la manière d'y parvenir à court terme.
 - » **Les stratégies de neutralité carbone sont trop confiantes dans les solutions technologiques pour éliminer le dioxyde de carbone de l'atmosphère.** Pourtant, nombre de ces solutions technologiques n'existent qu'en théorie, elles ne sont pas entièrement développées et pourraient ne jamais l'être. Elles sont risquées et n'offrent aucune garantie d'envergure. Par exemple, la gestion du rayonnement solaire, qui est une forme de géo-ingénierie.
 - » **Les stratégies de neutralité carbone supposent également, dans la plupart des cas, que toutes les tonnes ou unités de CO2 émises peuvent être traitées de manière égale et qu'elles sont interchangeables.**
- Il est essentiel que les pays industrialisés assument la responsabilité des émissions que leurs entreprises génèrent à l'étranger et prennent des mesures pour les réduire radicalement⁶. Ces pays devraient adopter des obligations extraterritoriales pour obliger leurs entreprises opérant à l'étranger à réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant de leurs activités et à mettre fin au défrichage, à la déforestation et à la pollution environnementale.

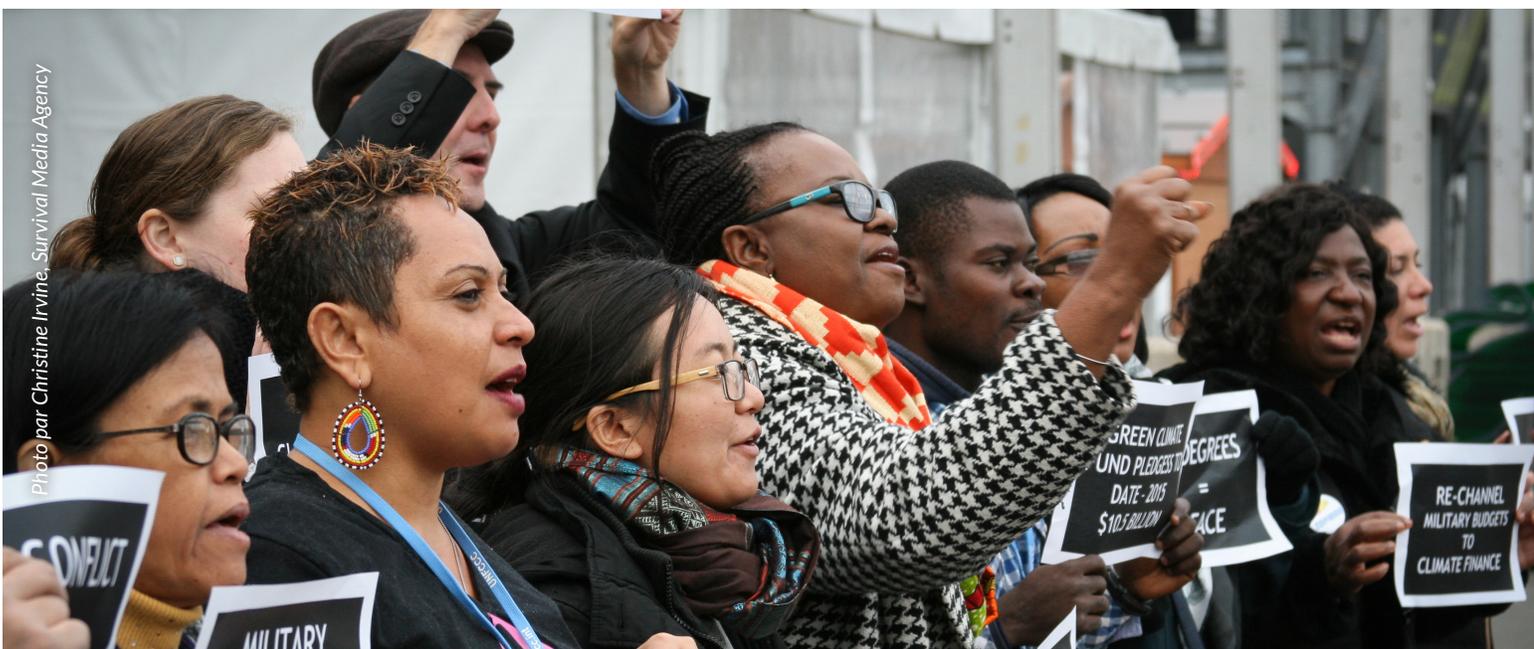


Photo par Christine Irvine, Survival Media Agency

➔ **Les solutions fondées sur la nature restent mal définies et peuvent entraîner des dommages⁷**

- Dans le même ordre d'idées, la COP26 met l'accent sur les solutions « fondées sur la nature » (Nature-based Solutions, NbS). L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) définit les solutions fondées sur la nature comme des « actions visant à protéger, gérer durablement et restaurer les écosystèmes naturels et modifiés de manière à relever les défis sociétaux de façon efficace et adaptée, afin d'assurer à la fois le bien-être des êtres humains et des bénéfices pour la biodiversité ». Bien que cela semble prometteur, dans la pratique, il n'existe pas de définition claire de ce que l'on entend par NbS. Le concept est ambigu et donc largement ouvert à la capture par les entreprises et au « greenwashing ». Les grandes multinationales et les pays définissent déjà une multitude d'activités comme NbS (les réparations technologiques, les compensations carbone, la bioénergie, l'afforestation et le reboisement avec des plantations en monoculture⁸) en visant des objectifs de compensation/ neutralité carbone, souvent sans prêter aucune attention aux impacts réels pour l'atténuation ni à l'intégrité des écosystèmes.
- La Women & Gender Constituency donne la priorité aux « approches fondées sur les écosystèmes » (ecosystem-based approaches, EbA), telles que définies par la Convention sur la diversité biologique en 2009 : « la conservation, la gestion durable et la restauration des écosystèmes pour aider les personnes à s'adapter aux impacts du changement climatique ». Les exemples d'approches EbA sont la restauration des habitats côtiers, l'agroforesterie, la gestion intégrée des ressources en eau, la diversification des moyens de subsistance et les interventions de gestion durable des forêts menées et gérées par les communautés locales. Nous nous félicitons de la position officielle du Fonds vert pour le climat (entité financière de la COP et de l'Accord de Paris) selon laquelle le Fonds vert se concentrera sur l'EbA et non pas sur le NbS.

➔ **La géo-ingénierie, les BECSC et l'énergie nucléaire sont à bannir.**

- Nous rejetons l'utilisation et la dépendance à l'égard de solutions technologiques non testées, non fiables et non sûres pour résoudre la crise climatique. La géo-ingénierie, ou la manipulation à grande échelle du système terrestre à travers l'utilisation d'un large éventail de technologies, pourrait être catastrophique, injuste au niveau mondial et intergénérationnel, et potentiellement irréversible. D'autres conventions des Nations unies, comme la Convention sur la diversité biologique (CDB), ont manifesté leur inquiétude quant aux impacts négatifs que pourrait avoir la géo-ingénierie à l'échelle globale, en demandant un moratoire. Toute solution climatique réelle doit commencer par l'interdiction par les parties de toutes les technologies de géo-ingénierie.
- De plus, la bioénergie avec captage et stockage du carbone (BECSC) nécessiterait de vastes étendues de terres, ce qui aurait probablement pour conséquence le déplacement de communautés locales générant des conflits, et mettant en péril les droits humains.
- Enfin, nous rejetons l'utilisation de l'énergie nucléaire, des biocarburants, de la fracturation hydraulique et d'autres propositions énergétiques dangereuses, comme

les grandes installations de biomasse. La transition nécessite que les investissements en faveur d'une société à faible émission de carbone soient consacrés à la mise à l'échelle des technologies renouvelables disponibles, à l'amélioration de l'efficacité et du stockage, ainsi qu'à la modernisation des infrastructures et à une réglementation adaptée.

- La valorisation de l'énergie nucléaire est dangereuse partout, à travers le monde, et génère d'énormes risques d'accidents et de contaminations radioactives (en raison du manque de capacités et des risques de corruption), ainsi que des menaces supplémentaires pour la sécurité et la paix.
- Le changement climatique accroît les risques d'accidents nucléaires, car les centrales nucléaires sont particulièrement exposées aux effets du climat du fait de leur besoin d'eau en très grandes quantités pour le refroidissement des réacteurs. Elles sont donc souvent construites à proximité de rivières et de mers, et particulièrement vulnérables aux inondations ainsi qu'aux sécheresses⁹.
- Le coût et le temps de construction d'une centrale ont augmenté de manière exponentielle, ce qui signifie que la construction d'une centrale nucléaire endette un pays pendant 30 ans, et établit un lien de dépendance économique et politique du pays d'où provient le prêt, l'entreprise de construction et la maintenance. Cela devient un fardeau pour les générations futures. De plus, lorsque la centrale nucléaire est installée, les pays finissent par subventionner le coût de l'énergie en prélevant des ressources sur d'autres infrastructures, étant donné que l'énergie est une question de sécurité.
- L'énergie nucléaire n'est pas renouvelable. Elle nécessite l'extraction d'uranium, le plus souvent sur les territoires des peuples autochtones. Les réserves d'uranium se situent dans des zones très riches en biodiversité. Détruire cette biodiversité et contaminer ces terres et leurs habitant·e·s pendant des centaines voire des milliers d'années est une pratique non durable et contraire à l'éthique. Les effets dévastateurs de l'extraction de l'uranium et les problèmes non résolus liés aux déchets sont les principales préoccupations de l'industrie nucléaire, qui, bien qu'ayant reçu des subventions gouvernementales pendant plus de 70 ans, n'a toujours pas réussi à trouver de solution viable. Au vu de l'absence de solution pour traiter les déchets nucléaires, de l'absence de prise en compte des coûts futurs des déchets nucléaires, et du démantèlement des centrales, un moratoire mondial sur les nouvelles centrales nucléaires est nécessaire. Nous nous opposons fermement aux efforts de l'industrie nucléaire (via la taxonomie ou par tout autre moyen) pour obtenir des fonds climats comme nouvelles subventions.



6 Accompagner une phase de transition respectueuse de tous les genres vers une économie régénératrice

Les actions climatiques engagées lors de la COP26 doivent faciliter d'ici 2035 une transition juste vers une économie énergétique régénératrice basée sur des sources d'énergie à 100% sûres et renouvelables, tout en garantissant une propriété décentralisée et démocratisée des ressources énergétiques. La planification d'une transition adéquate implique la transition d'emplois, d'investissements et de subventions dans les industries polluantes et celles qui en dépendent vers des emplois, des investissements et, si nécessaire, des subventions en faveur d'industries durables, propres et renouvelables. Cette transition devrait remettre en question la division du travail basée sur le genre et l'origine ethnique, qui place les personnes dans des industries de subsistance et de services mal rémunérées, précaires et informelles. Elle doit remettre en question la notion même de travail afin que les soins non rémunérés et le travail domestique, principalement assurés par les femmes et les filles racisées, soient valorisés, reconnus, diminués et redistribués. En outre :

- Une transition juste devrait promouvoir une **démocratie énergétique sensible au genre** et nous éloigner des approches hiérarchiques, de production et de distribution de l'énergie basées sur le marché, ainsi que du contrôle des ressources naturelles, pour nous orienter vers une économie du soin. Les communautés, y compris les femmes dans toute leur diversité, devraient avoir le contrôle de leurs propres systèmes énergétiques et autres ressources naturelles. La démocratie de l'énergie et des ressources a pour but principal de donner aux communautés le pouvoir de prendre elles-mêmes des décisions quant à l'utilisation des ressources locales et à la meilleure façon de répondre à leurs besoins.
- Enfin, pour pallier aux lacunes en matière de financement climat et mettre pleinement en œuvre l'Accord de Paris et les Objectifs de Développement Durable, les pays et toutes les parties prenantes devraient **désinvestir des systèmes extractifs, carcéraux et militaires et réinvestir dans les biens sociaux et publics ainsi que dans la promotion de la paix et de la justice**. Les pays débutent la COP26 sans avoir réussi à atteindre l'objectif de 100 milliards de dollars US par an pour le financement du climat en 2020. Dans le même temps, les dépenses militaires mondiales ont elles atteint les 2 milliards de dollars US¹⁰, soit une augmentation de 2,6 %, et les subventions mondiales directes et indirectes aux combustibles fossiles se sont élevées à 5,9 milliards de dollars US, soit 11 millions de dollars US par minute.¹¹

Investir dans une éducation résiliente, qui transcende les genres et respecte l'environnement

Comme l'indique un rapport de nos partenaires du Fonds Malala¹², « en 2021, les problèmes climatiques empêcheront au moins quatre millions de filles se trouvant dans des pays à revenu faible ou moyen de terminer leur scolarité. Si les tendances actuelles se poursuivent, d'ici 2025, le changement climatique contribuera chaque année à empêcher au moins 12,5 millions de filles de terminer leur éducation. » Pourtant, nous savons qu'investir dans l'éducation des femmes et des filles est essentiel pour renforcer la capacité d'un pays à s'adapter efficacement au changement climatique. Des contenus sur les droits humains, la sexualité, la santé et les droits sexuels et reproductifs doivent être assurés, de même que sur la lutte contre les violences basées sur le genre. La révision du programme de travail de Doha sur l'Action pour l'autonomisation climatique (ACE) lors de la COP26 est l'opportunité d'engager des actions plus progressives, de s'attaquer aux stéréotypes de genre, de prendre réellement en compte les demandes des filles et des jeunes femmes¹³, et d'assurer une mise en cohérence de plusieurs processus clé de la CCNUCC.

- Les dirigeant·e·s de la COP26 doivent s'engager à investir tant financièrement que politiquement dans le soutien direct à l'éducation des femmes et des filles, en particulier dans les STEM. Les Parties doivent également partager leurs pratiques exemplaires sur l'élaboration de programmes éducatifs axés sur le climat et transformateurs de stéréotypes de genre, qui bénéficient à tous les individus. En particulier, les dirigeant·e·s doivent mettre en œuvre les recommandations des jeunes féministes pour une éducation inclusive et respectant l'environnement telles qu'élaborées par [Transform Education](#) ;
- Les Parties doivent s'accorder sur un programme de travail de Doha centré sur l'Action pour l'autonomisation climatique (ACE), transformateur de stéréotypes de genre, et conforme au programme de travail de Lima relatif au genre et l'ODD 4.7 ;
- Elles doivent améliorer les systèmes d'éducation pour qu'ils soient plus transformateurs de stéréotypes de genre. Cela doit se faire dans le cadre des stratégies d'adaptation des CDN et des PNA et grâce à l'élaboration de stratégies nationales de sensibilisation sur le climat qui reconnaissent l'existence des inégalités entre les genres. Encourager les jeunes à prendre conscience de l'importance de leur leadership en priorisant l'engagement civique, les droits, les connaissances en écologie, la prise de décision politique et le militantisme est aussi fondamental, tout en veillant à ce que les filles et les jeunes femmes participent de manière significative à l'élaboration de ces stratégies ;
- Identifier et intégrer ces stratégies de sensibilisation sur le climat dans les financements, les politiques et les accords relatifs au climat, notamment les contributions déterminées au niveau national (CDN) et les plans nationaux d'adaptation (PNA) ;
- Aligner et renforcer la coordination entre ACE et les autres programmes de travail, notamment le programme de travail de Lima relatif au genre, les communautés locales et la plateforme nationale des peuples autochtones, le programme de travail de Nairobi relatif à l'adaptation.

8 Promouvoir la santé, et les droits sexuels et reproductifs

Afin de concrétiser le droit à la santé défini dans l'Accord de Paris, les normes, rôles et relations entre les genres doivent être considérés comme des facteurs essentiels permettant de déterminer les risques et les indices de vulnérabilité au changement climatique. Ces différents risques résultent d'un effet combiné d'influences physiologiques, comportementales et sociales, notamment sur la santé des femmes. Toutes les politiques, stratégies et tous les plans qui portent sur les questions de changement climatique, de genre et de santé doivent être adaptés, sans s'y limiter, aux Objectifs de Développement Durable. Nous exhortons les Parties à assurer aux femmes et aux filles un accès universel aux services de santé et à faire progresser l'ensemble des droits sexuels et reproductifs (DSSR), dans le cadre de la CCNUCC et des stratégies nationales de lutte contre le changement climatique, des CDN, des plans d'adaptation, des programmes et des budgets. De plus, en cas d'urgence climatique, des mesures doivent être prises pour mettre fin aux mariages précoces ou forcés des enfants et fournir des serviettes hygiéniques et des kits d'hygiène menstruelle dans le cadre du dispositif minimum d'urgence (DMU). Lorsque les femmes et les filles - dans toute leur diversité, y compris les personnes LGBTQIA+ et les personnes en situation de handicap - jouissent d'une autonomie corporelle et mènent une vie exempte de marginalisation, de stigmatisation, de violence et de coercition¹⁴, elles et leurs familles sont plus autonomes et peuvent faire face plus efficacement aux conséquences du changement climatique. La WGC invite les Parties à :

- ➔ Appliquer un cadre de justice sociale et une approche fondée sur les droits humains à l'action climatique qui inclut l'ensemble des DSSR ;
- ➔ Garantir un financement conséquent aux organisations féministe afin de garantir des actions se situant à l'intersection du climat et de la santé sexuelle et reproductive ;
- ➔ Veiller à ce que les DSSR soient intégrés dans les activités spécifiques du plan d'action pour l'égalité des sexes dans le cadre de la CCNUCC.

9 Garantir les droits à l'eau et à l'assainissement dans tout type d'action pour le climat

La WGC considère les droits à l'eau potable et à l'hygiène comme des droits humains essentiels pour jouir pleinement de la vie. Nous sommes convaincu-e-s que l'eau potable, l'assainissement, l'hygiène, la gestion des ressources en eau, la gestion des eaux usées et la qualité de l'eau sont des éléments indispensables qui peuvent aider à éradiquer la pauvreté, à assurer la durabilité et la sécurité mondiale ; et essentiels à tout type d'action pour le climat. La WGC rappelle aux Parties que :

- ➔ Les phénomènes météorologiques extrêmes et l'incidence accrue des maladies à transmission vectorielle telles que le paludisme, ainsi que l'inégalité des charges financières liées aux soins, peuvent être des sources de stress disproportionné pour

les femmes qui doivent subvenir aux besoins de leur famille. La rareté de l'eau alourdit la charge des femmes qui doivent souvent assumer la responsabilité principale de son approvisionnement. Leur exclusion de tout processus de prise de décision peut encore exacerber leur niveau de stress lié au changement climatique ;

- ➔ L'absence d'eau potable dans plusieurs pays notamment ceux d'Afrique, d'Amérique du Sud et d'autres pays du monde a des conséquences considérables sur la santé, en particulier la santé sexuelle et reproductive.

La WGC invite les autorités à faire en sorte que, d'ici 2030, l'accès à tous et à toutes à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène soit assuré pour les ménages, les écoles et les centres de santé et qu'au minimum, la proportion de la population n'ayant pas accès aux services relatifs à l'eau potable et à l'assainissement à domicile soit réduite de moitié. Il s'agit notamment d'améliorer et de promouvoir l'éducation des femmes pour leur permettre d'assurer des fonctions de direction de haut niveau dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, afin de construire des infrastructures capables d'anticiper le changement climatique.

10

Protéger les océans, la cryosphère, les écosystèmes côtiers et les communautés locales

Les océans jouent un rôle fondamental dans notre système planétaire en assurant le maintien de la vie. Ils fournissent la moitié de l'oxygène annuel, ont absorbé plus de 90 % de l'énergie produite par le réchauffement de la planète, absorbent chaque année environ 30 % du dioxyde de carbone (GIEC-SROCC), régulent le climat sur terre, et fournissent des aliments et de nombreux autres services vitaux pour tout organisme vivant sur terre et importants pour les personnes et les sociétés du monde entier.

Un océan sain, des écosystèmes côtiers et les communautés locales qui en dépendent sont essentiels pour atteindre les objectifs internationaux en matière de protection de l'environnement et de développement. Le CGM rappelle à tous et à toutes :

- ➔ De prendre en considération les risques spécifiques, les informations, les engagements et les droits humains des femmes, des populations autochtones, des pêcheur·euse·s artisanaux et des communautés vulnérables des zones côtières, en particulier dans les régions tropicales et arctiques, qui sont en première ligne face au changement climatique. Les risques liés à la perte de biodiversité des océans doivent aussi être pris en considération, afin d'institutionnaliser la participation significative des communautés côtières, des femmes et des pêcheur·se·s et, aux côtés des agriculteur·rice·s dans le cadre de la CCNUCC ;
- ➔ L'élimination du dioxyde de carbone (CDR) dans les océans, les autres « interventions d'atténuation » et l'idéologie axée sur la valeur économique des océans, telle que l'« économie bleue », suscitent de plus en plus d'inquiétude, car elles comportent des risques incalculables et des dommages potentiellement désastreux pour la vie et la biodiversité maritimes et côtières, ainsi que pour les fonctions et services climatiques des océans. Nous demandons la fin des subventions accordées aux combustibles

fossiles destinés au transport maritime et à la pêche illégale qui entraîne la surexploitation des ressources halieutiques et la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN), à mettre fin à tous les types de pêche destructive, y compris le chalutage de fond et les autres activités qui perturbent le carbone et le méthane stockés dans les fonds marins, à veiller à ce que l'énergie et le trafic ne soient pas détournés vers le Nord au détriment de la biodiversité maritime et de la sécurité alimentaire dans le Sud, et à mettre fin à l'exploitation minière des fonds marins. Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'une approche basée sur les droits humains qui respecte les droits des peuples autochtones et des communautés locales et qui donne la priorité à la pêche pratiquée à petite échelle en raison de son importance pour la sécurité alimentaire et l'éradication de la pauvreté ;

- ➔ L'exploitation minière des fonds marins n'est pas conforme à l'article 4, paragraphe 1, alinéas d) et e), de la CCNUCC, à l'article 5, paragraphe 1, de l'Accord de Paris et à d'autres normes internationales telles que l'article 145 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, car elle cause des dommages irréparables et irrévocables aux espèces et aux écosystèmes fragiles, peu connus et à croissance lente des grands espaces, accélère la perte de la biodiversité maritime et menace les fonctions et les services climatiques des océans ;
- ➔ De mettre au point des mesures d'adaptation et d'atténuation efficaces pour faire face à l'élévation du niveau de la mer, au réchauffement des océans et à l'acidification des océans, et remédier aux effets néfastes du changement climatique et de la pollution environnementale sur les océans et les écosystèmes côtiers tels que les deltas fluviaux, les estuaires, les dunes de sable, les mangroves et les récifs coralliens, qui sont en grand danger. Il s'agit notamment de prendre des mesures pour prévenir et réduire considérablement la pollution maritime de toutes sortes, en particulier celle provenant des activités terrestres, y compris les débris marins, la pollution par les nutriments, les eaux usées, les déversements de déchets solides, les plastiques et les microplastiques dans les voies maritimes et les océans. Cela devrait et doit inclure la prise en compte des pratiques traditionnelles des peuples autochtones et des pratiques traditionnelles et efficaces orientées vers l'adaptation des écosystèmes côtiers, insulaires et maritimes ;
- ➔ De reconnaître l'importance de la pêche à petite échelle et des communautés côtières qui y participent pour la gestion intégrée et la garantie de la souveraineté alimentaire, et de protéger les droits d'accès pour tous et toutes, en particulier pour la pêche artisanale, à petite échelle et dirigée par des femmes, de même que leur participation aux chaînes de valeur de la pêche. 90% des récifs dans le monde sont menacés et la pêche reste la priorité la plus urgente pour la souveraineté alimentaire des SID. Il est nécessaire de mettre fin à la pêche illégale, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices, en luttant contre leurs causes profondes et en demandant aux acteurs responsables de cesser de tirer profit de ces activités. De même, il faut mettre en œuvre de manière efficace les obligations de l'État du pavillon et de l'État du port, dans le cadre de mesures mondiales visant à remédier aux pertes et dommages subis par les communautés en première ligne face au changement climatique, et à une adaptation efficace au climat. Cette nouvelle approche doit tenir compte de la surconsommation de poissons dans les pays développés. De respecter

les droits des peuples autochtones et des communautés locales, en particulier des pêcheur·se·s à petite échelle, et promouvoir la gouvernance partagée et la gouvernance communautaire dans le cadre des efforts de conservation maritime ;

- Il est urgent de faire baisser les émissions liées au transport maritime national en comptabilisant avec précision les émissions liées au transport maritime national dans les CDN actualisées et les plans nationaux de développement et de lutte contre le changement climatique, et d'élaborer des plans de décarbonisation applicables au secteur qui permettent de réduire les émissions nationales d'au moins 50 % en dessous des niveaux de 2010 d'ici à 2030, et de décarboniser totalement le secteur d'ici à 2050 ;
- Enfin, [l'initiative 30 x 30](#) devrait et doit respecter les droits et la souveraineté des peuples autochtones et des communautés locales sur leurs territoires et au niveau de leurs eaux.

11 Garantir les droits fonciers collectifs des femmes

Les pays doivent s'efforcer de garantir les droits fonciers, les droits au logement, à la propriété, à la biodiversité et aux ressources naturelles, ainsi que la gouvernance foncière participative pour toutes les femmes et jeunes des zones rurales, urbaines, et autochtones. Nous exhortons donc les autorités à :

- Élaborer, communiquer et utiliser régulièrement des statistiques foncières désagrégées par sexe afin d'informer les processus de décision en tenant compte de la dimension genre, de suivre les progrès réalisés en matière de droits des femmes dans les domaines pré-cités, et de responsabiliser les acteur·rice·s à tous les niveaux.
- Encourager et garantir une représentation égale des femmes et des jeunes dans les structures de gouvernance, de gestion, de réhabilitation et d'administration des terres à tous les niveaux, en soutenant particulièrement les femmes et les jeunes des milieux ruraux et des peuples autochtones.
- Reconnaître juridiquement les droits d'occupation légitimes, y compris les régimes d'occupation coutumiers et traditionnels, en s'efforçant de remédier aux inégalités de genre en matière d'accès, de contrôle et de propriété des terres et des ressources naturelles. Lorsque nécessaire, en mettant en place des programmes d'attribution de titres fonciers individuels et pour les conjoints, ainsi que des investissements dans des logements sociaux et abordables.



Les Références

- 1 Les espaces protégés et les autres efforts de conservation doivent reconnaître et respecter les droits de propriété, d'occupation, d'accès et de gestion des peuples autochtones et des communautés locales sur leurs terres et territoires collectifs. Voir ici, par exemple : news.trust.org/item/20210603135601-wshfn
- 2 [Droits fonciers communautaires de l'IPCC](#)
- 3 [Les initiatives et engagements « verts » des entreprises](#)
- 4 [Pas vraiment neutre Comment les objectifs de neutralité carbone dissimulent une inaction climatique](#)
- 5 [Roll up, roll up! The Net Zero Circus is coming to a forest near you](#)
- 6 [Confronter le néolibéralisme à des approches féministes de la justice](#)
- 7 [Nature-based solutions or nature-based seductions? Unpacking the dangerous myth that nature-based solutions can sufficiently mitigate climate change.](#)
- 8 [The impacts of tree plantations on women & women-led resistance to monocultures](#)
- 9 La base de données du Système d'information sur les réacteurs de puissance (PRIS) relative au fonctionnement des activités nucléaires dans le monde montre qu'« il existe des preuves solides que les conditions météorologiques extrêmes dans le monde entier sont les causes des arrêts plus fréquents ou des étran-glements partiels des réacteurs nucléaires dans toutes les zones géographiques et climatiques. Le nombre cumulé de coupures de courant liées aux conditions météorologiques signalées était quatre fois plus élevé en 2010-2019 par rapport à la période 1990-1999. ».
- 10 [World military spending rises to almost \\$2 trillion in 2020](#)
- 11 [Still Not Getting Energy Prices Right: A Global and Country Update of Fossil Fuel Subsidies](#) and [Fossil fuel industry gets subsidies of \\$11m a minute, IMF finds](#)
- 12 [Un avenir plus vert et plus juste : Pourquoi les dirigeants doivent investir dans le climat et l'éducation des filles.](#)
- 13 Par exemple : [Notre appel à une éducation transformatrice de genre pour faire progresser le respect de l'environnement.](#)
- 14 y compris les violences sexuelles et de genre, l'abandon scolaire, les mariages précoces ou forcés, l'impos-sibilité d'exercer un pouvoir de décision vis-à-vis leur grossesse, l'insuffisant accès aux informations et aux services en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs.

Conçu par Acacia Betancourt, [Brevity & Wit.](#)